

# AVIS AU PUBLIC

## Adjudication publique par soumissions cachetées du droit de chasse sur des parcelles appartenant à la commune

### Désignation des terrains dont la chasse est à louer :

La commune de Saint Vaast de Longmont loue le droit exclusif de chasse et de passage sur les parcelles suivantes :

A 201 – A 202 – A 203 – A 222 – A 371 – A 403 – A 407 – B203 – B 266 –  
B 374 – B 395 – B 700 – ZB 80

et sur la commune de Verberie dans les marais C 372, C852, C854 et C855.

Pour un total de 270 946m<sup>2</sup>.

Durée du bail : 3 ans à compter du 15 juillet 2022

Type de procédure : Adjudication publique par soumissions cachetées.

Dossier de candidatures et Offre (décrit à l'article 10 du Cahier des Charges) : à déposer ou à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la mairie, 30 rue d'En Haut

Cahier des charges : consultable en mairie les jours ouvrables aux heures d'ouverture → Lundi de 9h30 à 12h30, Mardi de 16h00 à 18h00, Mercredi de 10h00 à 12h00, Vendredi de 16h00 à 18h00 ou envoi par mail à la demande.

Mise à prix du loyer annuel : 2 550,00€

Date limite de réception des plis cachetés : lundi 28 mars 2022 avant 12h00

Séance publique d'ouverture des soumissions : vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 15h00 en mairie

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la mairie ou téléphoner au : 03 44 40 91 03.

Fait à Saint Vaast de Longmont, le 11/03/2022

